



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Téléphone : 01.39.33.09.00
Fax : 01.34.19.63.29

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 4 juillet 2024

Transmise à la Sous-préfecture de

Sarcelles le :

Publiée le :

Sous la présidence de Madame Catherine DELPRAT, Maire d'Ecoen

Etaient présents : Catherine DELPRAT, Philippe SELOSSE, Evelyne JUMELLE, Nicolas BARBELANE, Philippe SEFERIAN, Frédérique THON, Eric MALLE, Mona ICHALALENE, Brigitte DE MIL, Jacques WALQUENART, Dominique MENIR, Myriam KESSAI, Annick THOMAS, Françoise TRANCHART, Yves RICHARD, Christine PENELOUX, Bruno LOMBARD, Valérie BORDI, Vincent NOEL

Procurations : Franck ROUSSIN à Dominique MENIR, Jean-René FAIVRE à Philippe SELOSSE, Christine LETTRY à Philippe SEFERIAN, Séverine BONNIN à Frédérique THON, Karine MICHELY à Catherine DELPRAT, Benoit HUET à Vincent NOEL, Grégory VIRLY à Valérie BORDI

Absents non excusés : Joseph BRIAND, Sylvie LEON, Sandra HAUG

Secrétaire de séance : Mona ICHALALENE

16. DEMANDE D'INSTAURATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 17 juin 2024
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 112-10,
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-044 en date du 3 avril 2007 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit révisé de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 septembre 2019,
- Vu le besoin de la commune de prévoir un Secteur de Renouvellement Urbain afin de palier à la baisse de sa population,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Autorise, avec 22 voix pour et 4 abstentions, Madame le Maire à demander à Monsieur le Préfet du Val d'Oise l'instauration d'un Secteur de Renouvellement Urbain situé en zone C du PEB de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur les parcelles AD 224, AD 223 et AD 235 sises rue du Maréchal Leclerc.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.



Accusé de réception en préfecture
095-219502051-20240712-Delib16-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents et courriers afférents à ce dossier.

Abstentions : Benoit HUET, Valérie BORDI, Vincent NOEL, Grégory VIRLY



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire empêché,

Evelynne JUMELLE, Maire adjoint